



Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2020

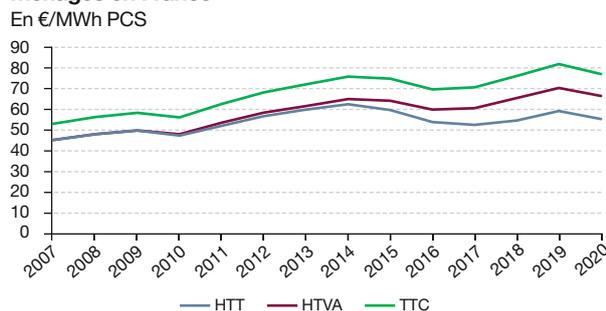
JUIN 2021

En 2020, le prix moyen TTC du gaz naturel facturé aux ménages français s'élève à 77 €/MWh PCS (pouvoir calorifique supérieur), en baisse de 5,9 % par rapport à 2019. Cette baisse est liée au recul important des prix du marché de gros du gaz naturel en moyenne en 2020 par rapport à 2019. Les ménages français paient le gaz plus cher en moyenne que ceux du reste de l'Union européenne, où les prix présentent toutefois une variabilité importante entre pays. Pour les entreprises, le prix hors TVA du gaz a aussi nettement diminué en France en 2020 (- 9,8 %). Les entreprises consommant les plus gros volumes bénéficient de prix sensiblement plus bas que les petits consommateurs et cet écart tend à s'accroître. Le prix du gaz pour les entreprises en France est supérieur à la moyenne européenne mais plus bas que celui observé dans les pays d'Europe du Nord.

LE PRIX MOYEN DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL FRANÇAIS BAISSÉ EN 2020

En 2020, le prix moyen TTC du gaz naturel sur le marché résidentiel en France s'élève à 77 €/MWh PCS, en baisse de 5,9 % par rapport à 2019 (graphique 1). Il avait augmenté à un rythme voisin de 8 % les deux années précédentes. La baisse de 2020 est portée par celle du prix HTT, qui diminue de 6,6 %, pour atteindre 55 €/MWh PCS en 2020. Au cours des dix dernières années, le prix TTC a augmenté en moyenne annuelle de 3,2 %.

Graphique 1 : évolution du prix du gaz naturel pour les ménages en France

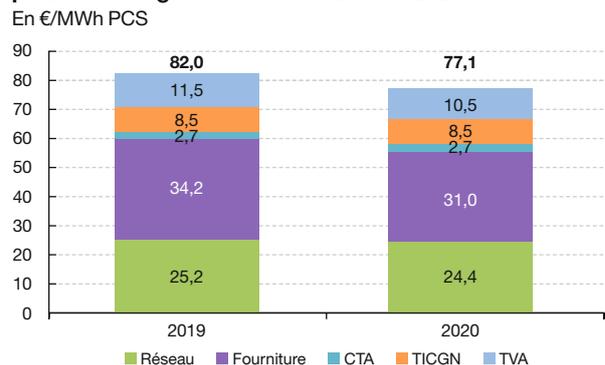


Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

La majeure part du prix HTT est constituée des coûts d'approvisionnement et de commercialisation (composante « fourniture » comprenant aussi les coûts du stockage et les coûts des certificats d'économie d'énergie), qui représentent 31 €/MWh PCS (graphique 2). La part complémentaire du prix HTT, qui s'élève à 24 €/MWh PCS, correspond au coût d'acheminement. Ce coût est imputable à l'utilisation du réseau de distribution, payée via l'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD), pour 20 €/MWh PCS, soit 26 % du prix TTC, et à celle du réseau de transport, payée via l'accès des tiers aux réseaux de transport (ATRT), pour 5 €/MWh PCS, soit 6 % du prix TTC. La diminution du prix HTT en 2020 s'explique principalement par celle de la composante « fourniture », dans un contexte de forte baisse des prix du marché de gros du gaz naturel en moyenne en 2020 par rapport à 2019.

Les taxes hors TVA payées par les ménages représentent, quant à elles, 11 €/MWh PCS en 2020. Elles sont constituées aux trois quarts de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), dont le taux est resté inchangé à 8,45 €/MWh depuis le 1^{er} janvier 2018. À la TICGN s'ajoute, pour le quart restant, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), qui s'élève en moyenne à 3 €/MWh en 2020. Ces taxes hors TVA sont quasiment stables en 2020 (+ 0,2 %). Elles avaient fortement augmenté entre 2013 et 2018, principalement sous l'effet de la TICGN, en raison de la montée en charge de la composante

Graphique 2 : décomposition du prix TTC du gaz naturel pour les ménages en France en 2019 et 2020



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2020

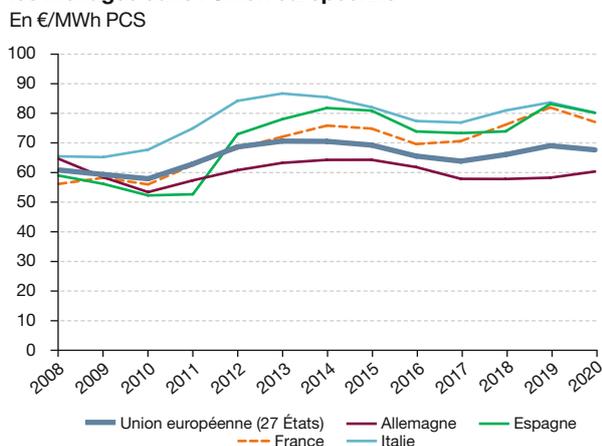
carbone intégrée aux accises énergétiques. La TVA, qui s'applique au taux normal sur la part variable du prix HTVA et au taux réduit de 5,5 % sur sa part fixe (abonnement et CTA), représente 10 €/MWh PCS, soit 14 % du prix TTC.

LES MÉNAGES FRANÇAIS PAIENT LE GAZ PLUS CHER, EN MOYENNE, QUE CEUX DU RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2020, le prix moyen TTC du gaz sur le marché résidentiel s'élève à 68 €/MWh PCS dans l'Union européenne (UE à 27 États hors Royaume-Uni), en baisse de 2 % par rapport à 2019. La France se classe au 19^e rang (sur 24 États membres) par ordre croissant de prix en 2020 (graphique 3) et présente un prix de 9 €/MWh PCS (soit 14 %) supérieur à la moyenne européenne en 2020, écart toutefois en baisse par rapport à 2019. Le gaz est notamment moins cher pour les ménages en Allemagne (60 €/MWh PCS) et dans tous les pays d'Europe de l'Est. Le prix payé par les ménages est en revanche plus élevé dans la plupart des pays d'Europe du Sud et du Nord, notamment en Espagne et en Italie (80 €/MWh PCS) et en Suède (130 €/MWh PCS), où le prix domestique du gaz naturel est le plus élevé de l'Union européenne.

Les écarts entre pays s'expliquent à la fois par les coûts de fourniture (en fonction notamment de la distance aux pays producteurs), ceux d'acheminement (pouvant dépendre de l'âge du réseau, de sa taille rapportée au niveau de la consommation, etc.) et la fiscalité. La France est ainsi pénalisée par un certain éloignement de ses principaux pays fournisseurs (Norvège, Russie, Algérie, Pays-Bas, Nigeria, Qatar) ainsi que par des coûts d'acheminement relativement élevés du fait d'une densité et d'une consommation de gaz par habitant plus faibles que la moyenne. Le prix hors toutes taxes en France est ainsi 21 % plus élevé que dans l'ensemble de l'Union européenne (avec notamment un coût d'acheminement supérieur de 50 %). Par ailleurs, les taxes totales en France, 22 €/MWh PCS en 2020, sont au niveau de la moyenne européenne. Elles sont aujourd'hui plus élevées qu'en Allemagne (16 €/MWh PCS) et en Espagne (20 €/MWh PCS), mais moins qu'en Italie (29 €/MWh PCS), en Suède (53 €/MWh PCS) et aux Pays-Bas (60 €/MWh PCS) notamment.

Graphique 3 : évolution du prix TTC du gaz naturel pour les ménages dans l'Union européenne



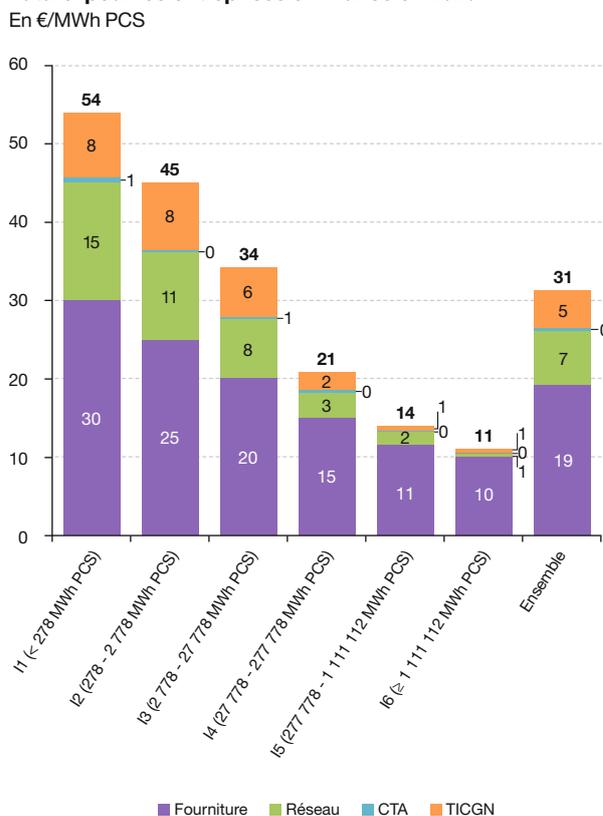
Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

LE PRIX DU GAZ PAYÉ PAR LES ENTREPRISES EST D'AUTANT PLUS BAS QUE LEUR CONSOMMATION EST ÉLEVÉE

Les entreprises françaises paient le gaz à un prix moyen hors TVA de 31 €/MWh PCS en 2020 (graphique 4). Ce prix se compose de 61 % de coût de fourniture (y compris commercialisation et stockage), 22 % de coût d'acheminement et 16 % de taxes. La taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) représente 93 % de ces dernières et la contribution au tarif d'acheminement (CTA) 7 %. Le coût d'acheminement est, quant à lui, imputable à 42 % au réseau de transport et 58 % au réseau de distribution.

Le prix moyen masque une forte hétérogénéité selon le niveau de consommation des entreprises. Les moins consommatrices paient le gaz environ cinq fois plus cher que les plus consommatrices en 2020. Ces dernières, qui ont davantage de pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs, peuvent aussi bénéficier, sous certaines conditions, d'un taux réduit de TICGN et supportent de moindres coûts d'acheminement. Une réduction des tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution est en outre accordée aux entreprises dites « gazo-intensives », qui consomment au moins 4 kWh de gaz par euro de valeur ajoutée et dont le secteur est ouvert à la concurrence internationale.

Graphique 4 : décomposition du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises en France en 2020

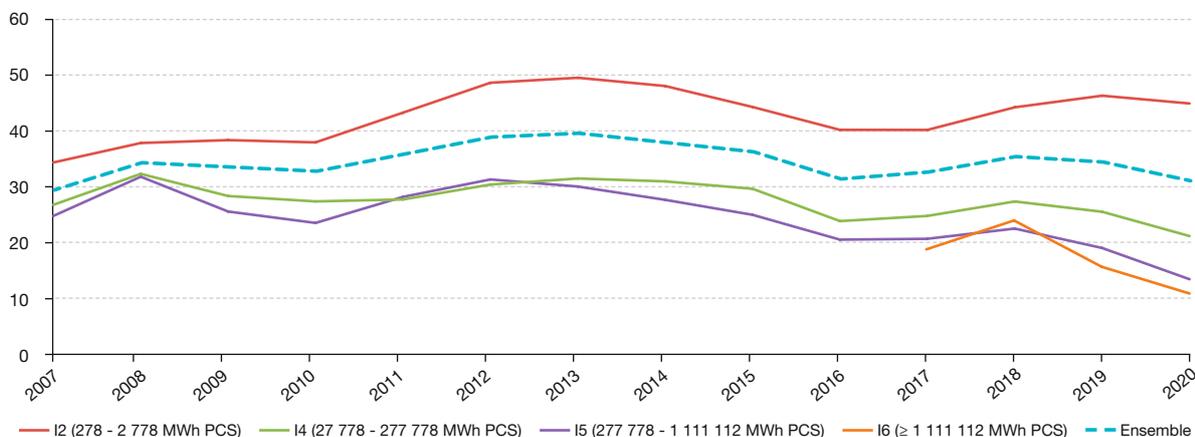


Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle I1 à I6, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

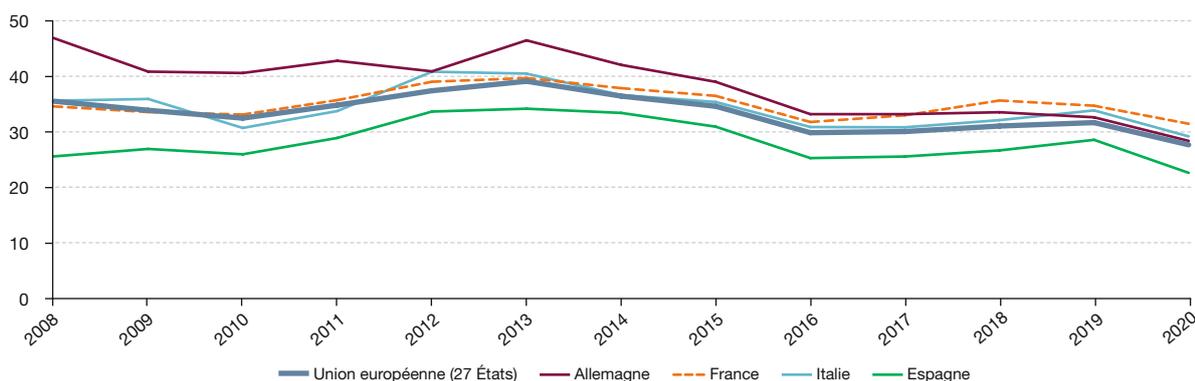
Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2020

Graphique 5 : évolution du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises en France par niveau de consommation
En €/MWh PCS



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

Graphique 6 : évolution du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises dans l'Union européenne
En €/MWh PCS



Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

LE PRIX MOYEN PAYÉ PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES BAISSÉ FORTEMENT EN 2020

Après avoir déjà baissé en 2019 (- 2,8 %), le prix moyen hors TVA payé par les entreprises françaises accentue son recul en 2020 (- 9,8 %), à 31 €/MWh PCS (graphique 5). Le prix HTT baisse à 26 €/MWh, dans un contexte de forte baisse des prix du marché de gros du gaz naturel en moyenne annuelle sur 2020 par rapport à 2019. Quant aux taxes, elles restent proches de 5 €/MWh, le taux plein et les taux réduits de TICGN restant inchangés depuis le 1^{er} janvier 2018. Le prix hors TVA revient à son niveau de 2016 (32 €/MWh PCS), qui était le plus bas de la dernière décennie : il avait notamment fortement décliné entre 2013 et 2016 puis rebondi en 2017 et 2018.

Par ailleurs, les écarts de prix entre les entreprises les plus consommatrices et les autres tendent à s'accroître, notamment sous l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour limiter les prix payés par les entreprises fortement consommatrices. Entre les entreprises consommant de 0,3 à 2,778 GWh PCS et celles consommant de 278 à 1 111,1 GWh PCS, l'écart de prix a triplé entre 2007 et 2020, passant de 10 €/MWh PCS à 32 €/MWh PCS. Cet écart s'est creusé en outre entre 2019 et 2020 : la baisse

des prix observée en 2020 a été plus forte pour les entreprises avec une consommation élevée.

LES ENTREPRISES PAIENT LE GAZ PLUS CHER EN FRANCE QUE DANS LE RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE

Les entreprises françaises paient un prix (hors TVA) supérieur de 14 % à ceux pratiqués, en moyenne, dans l'Union européenne (UE à 27 États hors Royaume-Uni) en 2020 (graphique 6). Le gaz naturel consommé à des fins professionnelles est notamment plus cher en France (31 €/MWh PCS par an) qu'en Italie (29 €/MWh PCS), en Allemagne (28 €/MWh PCS) et en Espagne (23 €/MWh PCS). Le prix moyen en France est toutefois inférieur à celui observé en Finlande et en Suède.

En 2020, l'écart de prix hors TVA entre la France et le reste de l'Union européenne s'explique principalement par le prix HTT, de 26 €/MWh en France contre 24 €/MWh en Italie, 23 €/MWh en Allemagne et 21 €/MWh en Espagne. Quant aux taxes, elles sont en moyenne en France (10 €/MWh) un peu moins importantes qu'en Allemagne (11 €/MWh) mais plus qu'en Italie (9 €/MWh) et en Espagne (6 €/MWh).

MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service des données et études statistiques (SDES) ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité. Les prix sont exprimés en euros par mégawattheure en pouvoir calorifique supérieur (€/MWh PCS).

Le gaz consommé par les centrales thermiques pour la production d'électricité seule ou la production cogénérée d'électricité et de chaleur est exclu du champ du règlement ainsi que le gaz consommé pour un usage non énergétique. Le règlement classe par ailleurs les chaufferies collectives d'immeubles résidentiels dans le champ non résidentiel, ce qui constitue une différence avec la publication du *Bilan énergétique de la France* et explique les écarts de prix entre ces deux publications pour le secteur résidentiel. Le champ géographique de l'enquête française est la France métropolitaine hors Corse. Chypre et Malte ne disposent pas de réseaux de gaz naturel. La Finlande ne communique pas les prix du gaz naturel relatifs à la consommation résidentielle, qui est très faible.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients (qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre) et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire du gaz par tranche de consommation.

Il convient de noter qu'il peut y avoir un certain décalage temporel entre les barèmes des tarifs réglementés de vente (TRV) ou des offres de marché affichés par les fournisseurs et les prix issus de cette enquête. Les montants renseignés par les fournisseurs peuvent en effet reposer sur des factures d'acomptes dans les cas où la facture de régularisation n'a pas encore été émise.

Pour la France, depuis 2017, l'enquête fournit en outre, en données annuelles, les composantes du prix liées respectivement à la fourniture, à l'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes, en détaillant ces dernières

ainsi que le partage du coût d'acheminement entre distribution et transport. Les coûts de commercialisation, du stockage et d'utilisation des terminaux méthaniens sont inclus dans la composante « fourniture » du prix. Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte dans le prix. De plus, l'enquête a été étendue, en 2017, aux entreprises consommant plus de 1 111,11 GWh PCS par an.

Pour la France, à partir de 2017, le prix annuel est directement calculé à partir des données annuelles renseignées par les fournisseurs, alors que, jusqu'en 2016, il était estimé comme la moyenne des prix semestriels. Pour les entreprises, l'analyse porte sur le prix hors TVA et non le prix TTC car la TVA est récupérable. Les données des entreprises de plus de 1 111,11 GWh PCS par an n'étant disponibles qu'à partir de 2017, les prix moyens pour l'ensemble des entreprises ont été rétropolés pour les années antérieures à 2017 en appliquant au prix de 2017 les évolutions annuelles de 2009 à 2017 pour les entreprises consommant moins de 1 111,11 GWh PCS par an.

Eurostat publie des résultats semestriels par tranche de consommation pour tous les pays de l'UE sur son site ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database (rubrique « Statistiques de l'énergie – prix ») ainsi que des données annuelles complètes à partir de 2019. Afin de comparer les prix annuels entre pays, pour 2019 et 2020, on utilise ces données annuelles comme pour la France. Pour les années antérieures à 2019, on procède en deux étapes. Dans une première étape, un prix moyen pour les ménages et pour les entreprises consommant moins de 1 111,11 GWh PCS par an est estimé pour chaque État membre en pondérant les prix des différentes tranches au cours des deux semestres suivant la structure de consommation française (en imputant la moyenne européenne aux prix des tranches hautes de consommation lorsqu'elles n'ont pu être renseignées faute de clients). Dans une seconde étape (rétropolation), les évolutions annuelles de 2009 à 2019 des séries calculées à la première étape sont appliquées aux chiffres obtenus pour 2019 avec les données annuelles, tant pour les ménages que pour les entreprises.

Amanda DON MAHAWATTEGE, SDES

Dépôt légal : juin 2021
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot
Coordination éditoriale : Amélie Glorieux-Freminet
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

